

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 juillet 2018

à 19h00

ORDRE DU JOUR

I – Dossiers pour information

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2018

II – Dossiers pour délibérations

1. Demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978 Route des Sables

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978, route des Sables vont être réalisés, aux fins d'amélioration de la sécurité de cet axe. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 79 200 € HT.

Dans le cadre de cet aménagement de sécurité, il est possible de solliciter une aide du département au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

2. Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, hors agglomération (tourne à gauche sur la RD 978 Route des Sables) et fixant les conditions de son entretien ultérieur

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que des travaux d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 978, route des Sables vont être réalisés, aux fins d'amélioration de la sécurité de cet axe.

Dans le cadre de cet aménagement de sécurité, une convention entre la commune d'Aizenay et le département de la Vendée doit être signée. Elle a pour objet :

- D'autoriser la Commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements ci-après désignés,
- D'en fixer les conditions techniques de réalisation,
- De déterminer, le cas échéant, la participation financière du Département,
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune,
- De permettre au Maître d'ouvrage de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation

La Commission Urbanisme a émis un favorable le 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

3. Convention d'occupation temporaire du domaine privé Rue Saint Exupéry (fibre optique)

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que le GIP Vendée Numérique souhaite installer un shelter (= modulaire de transmission) rue Saint Exupéry permettant d'accueillir les infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

Une convention entre la commune d'Aizenay et le GIP Vendée Numérique doit être signée. La commune met à disposition une emprise foncière de 20 m² à prendre sur les parcelles cadastrées AN 248 et AN 178 permettant l'implantation d'infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

L'occupant est autorisé à y planter les fourreaux et câbles, chambres et dalles destinés à cette montée en débit sur le réseau internet. La convention est passée pour la durée des ouvrages de communications électroniques, objet de l'occupation, et pour cette seule destination. Il n'est pas demandé de redevance d'occupation du domaine public.

La Commission Urbanisme a émis un favorable le 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

4. L'Essart – Demande de transfert des voies et espaces communs dans le domaine public

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que l'aménageur du lotissement l'Essart, les consorts Traineau, a demandé le transfert des voies et espaces communs du lotissement dans le domaine public.

Une première demande a été faite et étudiée par la commission urbanisme en février 2017. Un avis défavorable a été émis au motif que les 80% de constructions n'étaient pas atteints.

Aujourd'hui cinq constructions sont achevées sur 9 lots et deux permis de construire sont en cours. La Commission Urbanisme du 2 juillet 2018 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter le transfert des voies et espaces communs du lotissement l'Essart.

La Commission Urbanisme a émis un favorable le 2 juillet 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

5. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Vendée Habitat pour la construction de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les médecins remplaçants rue Ferry Wilczek à Aizenay

Monsieur le Maire rappelle que Vendée Habitat souhaite réaliser une opération de construction de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les médecins remplaçants rue Ferry Wilczek (parcelles cadastrées n° BC 31, 32, 34, 35, 36).

Dans le cadre de sa politique de développement des services à la personne sur son territoire, la Ville d'Aizenay a décidé de réaliser une opération de construction de locaux en vue d'accueillir des permanences médico-sociales et 1 logement T4 à destination des professionnels de santé, située sur une parcelle à proximité immédiate de l'opération de Vendée Habitat.

À cet effet, la Commune d'Aizenay avait acquis des terrains permettant d'accueillir ces constructions, proche de l'actuelle maison de santé pluri-professionnelle.

Il a été proposé que ces opérations se réalisent de manière simultanée. Dans un souci de simplicité procédurale, d'efficacité opérationnelle, de cohérence et d'unicité du projet architectural, Vendée Habitat et la Ville d'Aizenay ont souhaité désigner un maître d'ouvrage unique pour la réalisation de locaux pour des permanences médico-sociales et de logements pour les médecins remplaçants. En effet, l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Par courrier en date du 18 janvier dernier, Vendée Habitat a confirmé qu'il souhaitait poursuivre ce projet commun.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

6. Convention avec Vendée Eau - Extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers à Aizenay (n°04.029.2018) – Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention transmise par Vendée Eau dans le cadre des travaux de desserte d'eau potable :

- Convention n°04.029.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers à Aizenay

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.029.2018 pour l'extension du réseau d'eau potable pour le lotissement Impasse des Halliers	5 571,18 € TTC	2 785,60 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

7. Marché de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » - Avenants aux lots n°1 et 2 - Autorisation de signature

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour l'extension en modulaire architecturé de l'accueil de loisirs « Chouette & Cie » passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 et 2) de 471 895,74 € HT, soit 566 274,89 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value/ plus-value.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
1- Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	45 517,00 €	- 1 603,00	43 914,00	52 696,80
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 3,52 %					
Objet de l'avenant n°1 : - Suppression de travaux s'avérant inutiles dans le cadre d'une construction modulaire architecturé. Cette suppression a été validée par le bureau de contrôle. - Ajout d'une recherche et d'un raccordement sur réseau EU pour sanitaire existant. - Ajout d'une tranchée et fourreaux pour portail électrique.					

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Construction modulaire	COUGNAUD 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex	426 378,74 €	+ 6 471,32	432 850,06	519 420,07
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : + 1,52 %					
Objet de l'avenant n°1 : - Habillage et protection de la tuyauterie et du ballon d'eau chaude pour la sécurité des enfants. - Remplacement de l'alimentation mono en triphasé car la puissance initiale était insuffisante. - Modification des sanitaires existants chez les moyens non prévue dans l'offre de l'entreprise.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

8. Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenants aux lots n°2, 6, 8, 12, 13 et 14 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passés selon une procédure adaptée pour

un montant total global (lots n°1 à 15) de 1 835 208,67 € HT, soit 2 202 250,40 € TTC, il y a lieu de signer des avenants afin de prendre en compte des travaux en moins-value et plus-value, liés à la création d'un local ménage supplémentaire.

Il est donc proposé d'adopter ces avenants comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1, 2, 3 et 4 € HT	Avenant n°5 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
2 - Gros œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30	+ 16 485,22	+ 4 091,00	383 265,52	459 918,62
% d'écart introduit par l'avenant n°5 : +1,13% soit un cumul pour les avenants n°1 à 5 de : + 5,67%						
Objet de l'avenant n°5 : Création d'un local ménage supplémentaire.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1 et 2 € HT	Avenant n°3 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42	- 187,11	- 1 865,47	202 585,84	243 103,01
% d'écart introduit par l'avenant n°3 : - 0,91% soit un cumul pour les avenants n°1, 2 et 3 de - 1,00%						
Objet de l'avenant n°3 : - Création d'un local ménage complémentaire entraînant l'ajout de menuiseries intérieures complémentaires. - Suppression de l'organigramme des clés (pris en charge par la commune).						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY	125 000,00	+ 2 241,84	+ 1 621,27	128 863,11	154 635,73
% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 1,30% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de + 3,09%						
Objet de l'avenant n°2 : Création d'un local ménage supplémentaire entraînant une réalisation de plafonds coupe-feu.						

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montants avenants n°1, 2 et 3 € HT	Avenant n°4 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRÉ SUR VIE	228 433,37	+ 5 798,76	+ 866,04	235 098,17	282 117,81
% d'écart introduit par l'avenant n°4 : +0,38% soit un cumul pour les avenants n°1 à 4 de : + 2,92%						
Objet de l'avenant n°4 : Création d'un local ménage supplémentaire.						

[illegible]

Objet de l'avenant n°2 : Création d'un vidoir dans le local ménage supplémentaire.

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Montant avenant n°1 € HT	Avenant n°2 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
14 - Chauffage - ventilation	EIFFAGE 85015 LA ROCHE/YON	256 500,00	+ 4 623,38	+ 366,80	261 490,18	313 788,22
% d'écart introduit par l'avenant n°2 : + 0,14% soit un cumul pour les avenants n°1 et 2 de : +1,95%						
Objet de l'avenant n°1 : Création d'une bouche d'extraction dans le local ménage supplémentaire.						

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

9. Marché de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale - Avenant au lot n°4 - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET informe le Conseil Municipal que dans le cadre des marchés de travaux pour les équipements scéniques pour l'aménagement de deux salles à vocation cinématographique, événementielle et théâtrale, passés selon une procédure adaptée pour un montant total global (lots n°1 à 7) de 438 601,68 € HT, soit 526 322,02 € TTC, il y a lieu de signer un avenant afin de prendre en compte des travaux en moins-value.

Il est donc proposé d'adopter cet avenant comme suit :

N° LOT ET INTITULE	Titulaire	Montant du marché initial € HT	Avenant n°1 € HT	Nouveau montant du marché € HT	Montant marché € TTC
4 - Draperie scénique	TELOR NON FEU 85 200 FONTENAY LE COMTE	19 355,50	-1 680,00	17 675,50	21 210,60
% d'écart introduit par l'avenant n°1 : - 8,68%					
Objet de l'avenant n°1 : - Suppression de 2 pendrions.					

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.